

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2007

L'an deux mil sept, le jeudi sept juin, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 31 mai 2007, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Henri PACALON, Gilbert BERANGER, Danièle HAERI, Maryse GILARDINI, René FOUSSE, Jean-Marie VAUTEL, Corinne DUBOS, Annette THOMASSON, Gilbert CHAMPENOIS, Marie-José BASSON, Françoise CHAVAGNE, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Jacqueline MONSIMIER, Francis GADEAU, Gilbert VEYRON, Denis GUYON, Michel FREY, Françoise BOTTURA, Habib DARWICHE, Nicole JAILLET, Evelyne FONTAINE, Isabelle CHANVILLARD, Michel FISCHER, Paule GUILLEN, Michel COLLET, Marie-Claire LIBERGE, Pascal MARION, Ghislaine GOMES, Pierre FAVRE, Nasser KAIROUANI, Christine MORALES.

ABSENTS : Philippe NICOLINO, Bruno POLGA.

EXCUSES : Yves VERRIER, Alain BREUIL, Pascal MERLE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Marguerite JEGER (pouvoir à Francis GADEAU), Patrice MANGEREST (pouvoir à Marie-José BASSON), Hafid MOUSSAOUI (pouvoir à Jacqueline MONSIMIER), Isabelle MARTIN-PARIS (pouvoir à Evelyne FONTAINE), Isabelle JACQUOT-RAVERAT (pouvoir à Corinne DUBOS).

Secrétaire de séance : Madame Christine MORALES.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 26 avril 2007.

Délibération n° 07.072 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs au 15 mai 2007

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 15 mai 2007 ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2007, au chapitre globalisé 012.

*= En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,
Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Pacalon et se retire =*

Délibération n° 07.073 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Comptes administratifs et résultats de l'exercice 2006

A la majorité (par 30 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 5), le Conseil Municipal APPROUVE tel que présenté le compte administratif du budget principal et de chacun des budgets annexes au titre de l'exercice 2006 ; APPROUVE les résultats de chaque budget principal et annexe comme suit :

- 1°) Budget principal – Compte administratif 2006
 - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 10.485.128,03 €
 - ⇒ en section d'investissement, un déficit de 3.447.029,34 €
- 2°) Budget annexe 11 "Usines-relais" – Compte administratif 2006
 - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 242.742,52 €
 - ⇒ en section d'investissement, un excédent de 1.227,39 €
- 3°) Budget annexe 12 "Ateliers artisanaux" – Compte administratif 2006
 - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 157.880,79 €
 - ⇒ en section d'investissement, un excédent de 1.065,37 €
- 4°) Budget annexe 14 "Diffusion culturelle" – Compte administratif 2006
 - ⇒ en section de fonctionnement, un résultat de 0,00 €
- 5°) Budget annexe 15 "Information locale" – Compte administratif 2006
 - ⇒ en section de fonctionnement, un résultat de 0,00 €.

= Madame le Maire revient et reprend la présidence =

Délibération n° 07.074 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2006

A la majorité (par 31 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 5), le Conseil Municipal DONNE ACTE de la présentation des comptes de gestion pour 2006 à Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Priest ; CONSTATE la conformité des comptes de gestion pour 2006 et des comptes administratifs pour 2006 ; APPROUVE les comptes de gestion pour 2006 tels que présentés.

Délibération n° 07.075 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Affectation des résultats de l'exercice 2006

A la majorité (par 31 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 5), le Conseil Municipal :

AFFECTE le résultat excédentaire 2006 de fonctionnement du **budget principal** comme suit :

- ⇒ 6.576.591,12 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés", pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement dérogé au compte administratif 2006 ;
- ⇒ 3.908.536,91 € au compte 002 "Report à nouveau excédentaire" sur l'exercice 2007,

AFFECTE le résultat excédentaire 2006 de la section de fonctionnement du **budget annexe 11 "Usines-relais"** comme suit :

- ⇒ 5.778,61 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés", pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement dérogé au compte administratif 2006 ;

⇒ 236.963,91 € au compte 002 "Report à nouveau excédentaire " sur l'exercice 2007, AFFECTE le résultat excédentaire 2006 de la section de fonctionnement du **budget annexe 12 "Ateliers artisanaux"** comme suit :

⇒ 1.065,37 € au compte 10682 "Réserves facultatives (excédents)", pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement dégagé au compte administratif 2006 ;

⇒ 157.880,79 € au compte 002 "Report à nouveau excédentaire " sur l'exercice 2007, CONSTATE l'absence de résultat à affecter au titre de 2006 pour la section de fonctionnement du **budget annexe 14 "Diffusion culturelle"**,

CONSTATE l'absence de résultat à affecter au titre de 2006 pour la section de fonctionnement du **budget annexe 15 "Information locale"**.

Délibération n° 07.076 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Décision modificative n° 2 pour 2007

A la majorité (par 31 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 5), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 2 du budget de la Ville pour 2007 (budget principal et budgets annexes "Usines-relais" et "Ateliers artisanaux").

Délibération n° 07.077 : AFFAIRES FINANCIERES : Octroi de subventions exceptionnelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal COMPLETE l'attribution des subventions 2007 votées le 25 janvier 2007 (subventions complémentaires de fonctionnement imputées à l'article 6745 : + 8.496 €).

Délibération n° 07.078 : AFFAIRES PUBLIQUES : Dénomination de la Maison du Combattant en hommage à Jean de Filippis

A l'unanimité, le Conseil Municipal, avec l'assentiment unanime des associations d'anciens combattants, DENOMME la Maison du Combattant "Jean de Filippis" (1908 - 2007) en hommage à ce grand Résistant, figure historique de Saint-Priest.

Délibération n° 07.079 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté "Bonduelle Frais" - Demande d'autorisation en vue d'augmenter la capacité de production des installations de conditionnement de salades à Genas - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal, en l'absence d'incidence notable du projet sur le milieu environnant, EMET un avis conforme à celui de la commune d'accueil, c'est-à-dire favorable, au projet d'augmentation de la capacité de production des installations de conditionnement de salades de la Sté "Bonduelle Frais" à Genas.

= Arrivée de Messieurs Nicolino et Polga à 19 heure 50 =

Délibération n° 07.080 : LOGEMENT : Programme Renaissance de l'Office "Porte des Alpes Habitat" - Octroi d'une subvention exceptionnelle pour la réalisation de logements adaptés

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 15.600 € à l'Office "Porte des Alpes Habitat" afin de financer, dans le cadre de son programme Renaissance, la réalisation de trois logements adaptés pour des personnes atteintes de myopathie ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités de cette participation et tout document y afférent ; DIT que la dépense correspondante à cette opération sera imputée à l'article 20417.

Délibération n° 07.081 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie (secteur de Manissieux)

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME "impasse du Cheval blanc" la voie de desserte du lotissement "Les Allées de Manissieux".

Délibération n° 07.082 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX :
Réaménagement des locaux et des abords du Centre Technique
Municipal Avenant n° 1 au marché de travaux n° 06/103 (lot 6 : faux
plafonds)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant les travaux de réaménagement des locaux et des abords du Centre Technique Municipal, APPROUVE la passation avec l'entreprise Rouveure-Marquez d'un avenant n° 1 au marché n° 06/103 (lot 6 "faux plafonds"), avenant d'un montant de + 2.136,00 € HT (soit une augmentation du marché initial de 14,89 %) ; AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 2313 du budget.

Délibération n° 07.083 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Mise à
disposition de la salle Mosaïque pour la Chambre de Commerce et
d'Industrie de Lyon (antenne de Corbas) les 15 et 16/10/2007 - Octroi
de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE à titre exceptionnel la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque au bénéfice de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon - antenne de Corbas, les 15 et 16 octobre 2007 pour l'organisation du 14^{ème} carrefour des commerciaux.

Communication n° 07.084 : ACTION SOCIALE : Présentation de
l'analyse des besoins sociaux de la Ville et bilan des activités 2006

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation par Madame Chavagne de l'analyse des besoins sociaux de la ville et du bilan des activités 2006 du C.C.A.S.

Délibération n° 07.085 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN :
Dispositif "médiation familiale" - Signature d'un nouveau protocole
partenarial pour trois ans

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer avec la C.A.F., l'Etat et le Département le nouveau protocole partenarial relatif au dispositif "médiation familiale" pour une durée de trois ans.

Délibération n° 07.086 : EDUCATION : Fournitures scolaires 2007 -
Crédits ouverts

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'ensemble des propositions présentées concernant l'attribution des crédits pour les fournitures scolaires de l'année 2007.

Délibération n° 07.087 : EDUCATION : Adhésion de la Commune au
Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour l'accueil régulier en
équipement Petite enfance

A l'unanimité, le Conseil Municipal DIT que la Ville met en place à compter du 1er septembre 2007 l'acceptation du CESU pré-financé comme moyen de paiement pour les accueils réguliers en équipement Petite enfance ; AUTORISE Madame le Maire à engager pour la Commune la procédure de demande d'affiliation auprès du Centre de remboursement du Chèque Emploi Service Universel et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette mesure.

Délibération n° 07.088 : AFFAIRES CULTURELLES : Organisation du salon du Livre "Petite édition - Jeune illustration" à la médiathèque - Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. Rhône-Alpes

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de la D.R.A.C. Rhône-Alpes une subvention au taux maximum pour l'organisation de la 8^{ème} édition du salon du Livre "Petite édition - Jeune illustration" à la médiathèque ; DIT que la recette sera imputée à l'article 74718 du budget principal.

Délibération n° 07.089 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Politique de la ville - Approbation de la convention C.U.C.S. d'agglomération et de la convention locale d'application

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5), le Conseil Municipal, dans le cadre de la Politique de la ville, APPROUVE le "Contrat Urbain de Cohésion Sociale" de l'agglomération lyonnaise 2007/2009 (contrat-cadre) ; APPROUVE la convention locale d'application de Saint-Priest ; AUTORISE Madame le Maire à signer le document-cadre, la convention locale et tous les documents y afférents.

La séance est levée à vingt-et-une heures.

Le Maire,